



COMMISSION DEPARTEMENTAL D'ARBITRAGE

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie BP 369 -
89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : sforey@yonne.fff.fr

PV 151 CDA 11

C.D.A. du 20 Février 2025

Réunion CDA

Président : M. Christophe GIOÉ

Présents : Madame Élodie FERNANDES CARVALHO, Messieurs Claude BARRET, Yohann FRAPPIN, Patrick GRIVET, Laurent KLIMCZAK, Adil MALDOU, Djamal MESSAOUDI, Stéphane MOREL, Laurent MUSIJ, Wilfried RICHARD, Romain WALLON

Absent excusé : Monsieur Ronan AMARAL

Absent non excusé : Monsieur Hugo BOUADOU

Assistent : Christophe CAILLIET, Président, et Stéphanie FOREY, secrétaire

Début de la réunion : 19h20

Le PV 114 CDA 5 du 19 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

Carnet de famille

La CDA adresse ses plus sincères condoléances à la famille de Monsieur Manuel DA SILVA, ancien Arbitre de l'AJ Auxerre.

Félicitations à Élodie et Rogerio FERNANDES CARVALHO qui vont dorénavant officiés en tant que grands parents dans la vie de la petite Cléa.

Réserve technique match Migennes 2 – Champlost 1

Objet

Réserve technique du club de Migennes, transférée par courriel le 19.12.2024, la tablette n'ayant pas fonctionné.

Intitulé de l'Observation d'après match

Réserve du club de Migennes rédigée de la manière suivante :



COMMISSION DEPARTEMENTAL D'ARBITRAGE

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie BP 369 -
89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : sforey@yonne.fff.fr

Objet : RESERVE TECHNIQUE

Bonjour, je suis Radouane HAMMOUTI, coach de l'équipe B de Migennes.

Concernant le match opposant MIGENNES B - CHAMPLOST le 15/12/2024 : réserve technique posée à la 89ème minute.

Vers la 87ème Minutes mon équipe est mené 1-0 et nous avons une action dans la surface de Champlost. Mon numéro 9 frappe au but et sa frappe est contrée par la main du n°4, la balle allait en direction du but ; et la balle reviens dans les pieds de mon numéro 9. L'arbitre siffle et désigne le point de pénalty. Mon numéro 9 ne refrappe pas au but et prend directement la balle avec les mains.

Les joueurs de l'équipe de CHAMPLOST se mettent au tour de l'arbitre en hurlant et en faisant de grands gestes " il n'y a pas main, il n'y a pas main ! L'arbitre ne savait plus trop quoi faire ? Les joueurs de Champlost ne cessent pas de contester la décision de l'arbitre.

L'arbitre décide de consulter son assistant de touche. Elle a le droit, c'est la règle je suis d'accord. Mais l'arbitre assistant est le dirigeant de CHAMPLOST. Je vous pose la question ? à votre avis qu'elle réponse va-t-il donner ? Quelle personne aujourd'hui au répondu "OUI il y a penalty". La règle de demandé l'avis à l'arbitre ne peut pas fonctionner dans ce cas-là. Elle fonctionne quand l'ensemble du corps arbitrale et neutre et/ou officiel.

L'arbitre a le droit de revenir sur sa décision, c'est vrai. Mais ce n'est pas ce qui a été fait. L'arbitre de touche de Champlost à tranché à sa place !

Petite précision, avant la rencontre Mme l'arbitre nous convoque dans son bureau: les 2 capitaines/ les 2 entraîneurs/ les 3 délégués dont 1 officiel/ les 2 assistants. Elle insiste sur une chose très importante : " vous messieurs les assistants, vous signalez uniquement les sorties de balles et les hors-jeu. Le reste c'est moi qui gère !" Cette règle, à laquelle l'arbitre avait insisté, a manifestement été ignorée dans cette situation, ce qui a conduit à une décision erronée, influencée par l'implication du dirigeant de Champlost, qui, à mon sens, ne devrait pas avoir eu l'opportunité d'influencer une décision aussi cruciale.

Mme l'arbitre reconnaît devant l'ensemble des joueurs son erreur, elle dit clairement à voix haute "je reconnais mon erreur". Ok pas de problème ça arrive à tout le monde de faire une erreur, moi le 1er et même au plus grands mais pourquoi mon équipe doit en payer les pots cassés ? Qu'aurait-il pu se passer si mon 9 avait enchainé une 2ème frappe ???

De plus, l'arbitre a reconnu devant les délégués " quand je vais consulter l'assistant de touche je sais déjà sa réponse, je sais qu'il va me dire non il n'y a pas pénalty." Pourquoi lui demander son avis ? Cette décision a faussé l'intégrité du match et constitue une injustice pour mon équipe, qui n'a pas eu la possibilité de bénéficier d'un arbitrage neutre.

L'assistant de touche de CHAMPLOST n'a pas déjà posé problème la semaine passée à st florentin? (J'étais en tribune).

Mon équipe est victime d'une injustice. C'était certes la 87/88ème minutes mais il restait encore du temps additionnel. Je sollicite donc, en toute transparence et avec le respect dû aux règles du jeu, que ce match soit rejoué dans les conditions normales, avec un arbitrage impartial, afin de garantir à mon équipe une compétition équitable. Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire et pour apporter des éléments supplémentaires si nécessaire

La section

Pris connaissance des pièces figurant au dossier :

- FMI n°28281420 (24544546)
- Courriel de Madame Léa MAZZA, Arbitre de la rencontre, en date du 15 décembre 2024,
- Rapport du Délégué officiel du District, Monsieur Adelino DAS NEVES,



COMMISSION DEPARTEMENTAL D'ARBITRAGE

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie BP 369 -
89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : sforey@yonne.fff.fr

- Courriel du club de Migennes, en date du 19 décembre 2024,
- PV de la commission sportive du 4 février 2025.

Recevabilité

- Attendu que l'article 146 des règlements généraux prévoit que les réserves visant les décisions de l'arbitre, dites réserves techniques, doivent pour être valable, être formulées par le capitaine plaignant ou un dirigeant pour les catégories jeunes à l'arbitre, à l'arrêt de jeu qui est la conséquence de la décision contestée si elles concernent un fait sur lequel l'arbitre est intervenu.
- Attendu que la réserve a été déposée pendant le match,

En conséquence, la section lois du jeu de la CDA considère que le dépôt de la réserve a été effectuée conformément à l'article 146 des règlements généraux et déclare **LA RESERVE RECEVABLE EN LA FORME.**

Décision

En référence à la Loi du jeu n°5, l'IFAB écrit que les décisions de l'Arbitre sur les faits en relation avec le jeu sont sans appel. Cependant, sous réserve que le jeu n'ait pas repris, l'Arbitre peut revenir sur sa décision s'il se rend compte que celle-ci est incorrecte ou, à sa discrétion, à la suite d'un avis d'un Arbitre assistant vidéo ou de terrain.

Pour ces motifs, la section déclare la réserve non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission sportive pour suite à donner.

Monsieur Wilfried RICHARD n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Suivi des Observations

Les observations réalisées à ce jour :

- **D1** : 11/22 observations effectuées
- **D2** : 11 /22 observations effectuées
- **D3** : 18 /46 observations effectuées
- **JAD** : 18/34 observations effectuées
- **FIA** : 36 observations effectuées.

Soit 94 observations à ce jour.

Nombre de matchs arbitrés

- Un point de mi-saison est fait sur le nombre de matchs réalisés par chaque arbitre.
- La Commission passe en revue chaque Arbitre ayant peu officié afin de comprendre les raisons du retard : maladie, suspension, nombreuses indisponibilités ... Certains Arbitres auront beaucoup de difficultés à couvrir leur club.



COMMISSION DEPARTEMENTAL D'ARBITRAGE

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie BP 369 -
89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : sforey@yonne.fff.fr

Futsal

- Retour sur les finales de Coupe de l'Yonne Futsal.
- Comment recruter des arbitres futsal ?
 - Obligation des JAD à se former au futsal ?
 - Organisation d'un stage pour les JAD en décembre ?
- Un questionnaire va être envoyé à la population arbitrale icaunaise afin de sonder les personnes intéressées.

FIA Février 2025

- 21 inscrits à la FIA de février à Appoigny, 2 ont annulé leur participation, 17 sont allés au bout des 3 journées.
- 100% de réussite à l'examen théorique :
 - **Simon BERGERY** (Héry)
 - **Louis BISIAUX** (Stade Auxerrois)
 - **François BOYER** (Migennes)
 - **Hugo CANDON** (Magny)
 - **Stéphane DIAS DE ALMEIDA** (Coulanges la Vineuse)
 - **Luke DUPONT** (Toucy)
 - **Omar EL HAYANI LAZZOUI** (St Georges sur Baulche)
 - **Adil ESSALIMI** (Sens FP)
 - **Mathis GOURIER** (Magny)
 - **Silviu Andrei GURZU** (Champs sur Yonne)
 - **Julien LEMASSON** (Cheny)
 - **Lohan LE STUM** (Sens FC)
 - **Diego MOREAU** (Appoigny)
 - **Pierre PINLON** (Malay le Grand)
 - **Matéo RABBAKHI** (Appoigny)
 - **Clément RAISON** (Appoigny)
 - **Raphaël TOTI** (Serein AS)
- Module 7 et 8 le samedi 22 février 2025.
- Remerciements aux nombreux formateurs qui se sont succédés sur les 3 journées.



COMMISSION DEPARTEMENTAL D'ARBITRAGE

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie BP 369 -
89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : sforey@yonne.fff.fr

Parrainage JAD/JAL

- Projet de tutorage JAD/ JAL
- 8 JAL ont été contactés et tous sont d'accord pour rentrer dans ce projet
- 24 FIA seront à suivre soit 3 JAD par JAL
- 1^{er} week end de mise en application : ce sera le 14 mars où les FIA ne seront plus accompagnés
- 3 enjeux :
 - Fidélisation de nos jeunes arbitres,
 - Les faire rentrer dans le cursus Ligue
 - Bonus pour les JAL
- Un questionnaire guidera les JAL qui seront en contact avec les JAD après chacun de leur match

Newsletter

- Retours très positifs
- Félicitations de la Ligue et de Monsieur Clément TURPIN
- Toutes les idées sont les bienvenues pour enrichir les prochains numéros.

Caritatif Arbitres

- Vers quel projet se tourner ? Écologie ? Aide financière ? manifestation sportive ? La majorité de nos arbitres souhaite une participation financière pour une association en faveur des enfants.
- Quelle association contacter ? une association est proposée.
- Une cagnotte va être mise en ligne et les arbitres seront incités à offrir une indemnité de match.
- Le District pourra accompagner ce projet.

Réunion de fin de saison

- Prévues le 28 juin mais compte tenu du changement de calendrier, l'idée est d'avancer la date au 14 juin 2025.
- Lieu à trouver dans le nord du département.
- Groupe de travail : Patrick, Christophe et Stéphanie avec Élodie pour chef de projet.

Réunion Éducateurs / Arbitres

- Lier cette réunion avec la journée de cohésion des arbitres ?
- Réflexion à mener sur qui inviter : éducateurs seniors ? Quelles divisions ? éducateurs jeunes ? Capitaines ?



COMMISSION DEPARTEMENTAL D'ARBITRAGE

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie BP 369 -
89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : sforey@yonne.fff.fr

Discipline

En amont de l'analyse des dossiers, Il est rappelé le dépit de la CDA face à tous ces manquements.

Elle appelle ses arbitres à plus de discipline et n'hésitera pas à sanctionner plus sévèrement les récidivistes.

- **Arbitre 1** : Avertissement du fait de sa nomination très récente pour Non-déplacement à une désignation (B1).
- **Arbitre 2** : 2 matchs de non-désignation pour Indisponibilité tardive (A1)
- **Arbitre 3** : Indisponibilité tardive (A1) + absence de rapport (C5) = 3 matchs de non-désignation
Monsieur Yohann FRAPPIN n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.
- **Arbitre 4** : Attestation employeur justifiant l'indisponibilité tardive = Classe le dossier
- **Arbitre 5** : 3 matchs de non-désignation pour absence de rapport (C5)
- **Arbitre 6** : Avertissement du fait de sa nomination très récente pour absence de rapport (C5)
- **Arbitre 7** : Arrêt maladie justifiant l'indisponibilité tardive = Classe le dossier
- **Arbitre 8** : Indisponibilité très tardive (A2), compte tenu des raisons invoquées = Classe le dossier.
- **Arbitre 9** : Document justifiant l'indisponibilité tardive = Classe le dossier
- **Arbitre 10** : l'amour doit triompher ! Grâce présidentielle pour son indisponibilité tardive (A1) dû à la Saint Valentin.
- **Arbitre 11** : Attestation employeur justifiant l'indisponibilité tardive = Classe le dossier
- **Arbitre 12** : 1 match de non-désignation pour absence de rapport (C5), la sanction étant minorée compte tenu du fait que son rapport était rédigé mais intégré dans son espace officiel au lieu d'être envoyé au secrétariat du District contrairement aux consignes données.
- **Arbitre 13** : 3 matchs de non-désignation pour absence de réponse à la Commission de discipline du District (C5)

Organisation future suite au départ de Christophe GIOÉ

- Qui pour succéder à Christophe en fin de saison ? Adil MALDOU, en tant que Vice-Président est prédisposé à prendre la succession,
- Christophe se propose de continuer à accompagner la CDA pendant 1 année.



COMMISSION DEPARTEMENTAL D'ARBITRAGE

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie BP 369 -
89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : sforey@yonne.fff.fr

Finales des Coupes de l'Yonne

- Elles auront lieu au Stade Abbé Deschamps : Synthétique/Annexe 1/Terrain d'honneur
- Qui pour arbitrer la finale senior ? Un arbitre icaunais ou un invité de marque ?
L'avis général tend plutôt vers un arbitre renommé qui serait assisté de 2 arbitres icaunais.
- Organisation très cadrée sera mise en place.

Point CRA par Laurent KLIMCZAK

- Agression d'un arbitre le week end dernier en Côte d'Or.
- La fin de saison s'annonce compliquée entre les comportements sur les terrains, nos équipes N3 qui se portent mal, les problèmes financiers de certains gros clubs...
- Jusqu'à 37% d'indisponibilité des arbitres le week end, les désignateurs travaillent en flux tendus.
- Les problèmes informatiques récurrents et l'absence d'Étienne Cordier rendent le travail des collaborateurs extrêmement laborieux.

Tour de table – Questions

- Adresses officielles arbitres : Des arbitres ayant passé la FIA en 2023 n'ont toujours pas leurs adresses officielles, aucune n'est encore créée pour la promotion octobre 2024 ! La consigne était de créer son espace personnel sur le portail des officiels grâce à l'adresse officielle. Trop d'arbitres étant toujours dans l'attente, cela a pour conséquences que plus de 35 arbitres doivent être convoqués par mail chaque week end.
La consigne pour les nouveaux arbitres est donc dorénavant de créer son espace avec son mail personnel puis de modifier lorsque son adresse officielle sera créée.
- La CDA a reçu un courrier de Frédéric RAPINEAU pour annoncer son arrêt de carrière arbitrale en fin de saison. La CDA le félicite pour toute sa carrière et souhaite connaître ses désirs pour son dernier match.
- Damien GIRARD GLEIZES et Nolan BRAGE : demande de passage en R3. Attente d'accord du Comité de Direction. La procédure est de les faire libérer par la ligue pour qu'ils puissent arbitrer quelques matchs en D1 et/ou D2 et être observés.
- Christophe CAILLIET, Président du District, clôture le tour de table en expliquant que la commission des Délégués est en train d'être remise en place, une réunion est d'ailleurs prévue le 10 mars. Il félicite également les VRP et les formateurs de la FIA qui ont fait de cette nouvelle session une réussite.

Fin de la réunion : 22h00

Prochaine réunion : le jeudi 17 avril 2025 à 19h00



COMMISSION DEPARTEMENTAL D'ARBITRAGE

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'InfanterieBP 369 -
89006 AUXERRE Cedex

Tel :03 58 43 00 60

Mail : sforey@yonne.fff.fr

Le Président
Christophe GIOE

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »